

SAINT-DENIS, le 19 JANVIER 1979

N° 052/SG.

Le MAIRE de la VILLE de SAINT-DENIS  
Chevalier de la Légion d'Honneur

) Madame  
à ( )  
) Monsieur

*les* CONSEILLERS MUNICIPAUX

- SAINT-DENIS -

Madame ( )  
Monsieur) et Chers Collègues ,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le CONSEIL MUNICIPAL se réunira, en PREMIERE SEANCE, le MARDI 30 JANVIER 1979 ( Salle des délibérations ) à 17 H 30.

O R D R E du J O U R

- 1) BUDGET PRIMITIF - Exercice 1979 ;
- 2) BUDGET PRIMITIF des CANTINES SCOLAIRES - Exercice 1979 ;
- 3) Autorisation donnée au Service des Cantines scolaires de céder, moyennant rémunération, des services et des durées à des organismes municipaux ;
- 4) BUDGET PRIMITIF du Bureau d'Habitat très social-Exercice 1979 ;
- 5) Réalisation de PLATEAUX VERTS à Saint-Denis ;
- 6) Emprunt de 1 200 000 Frs à contracter auprès de la CAECL pour permettre de mener à bonne fin divers travaux de bâtiment ;
- 7) FONDS ROUTIER 1979 - Répartition des crédits ;
- 8) Création de la ZONE d'AMENAGEMENT DIFFERE de la Bretagne ;
- 9) DENOMINATION des VOIES PUBLIQUES à la Bretagne
- 10) Cession à la SEDRE de terrains d'assiette de la ZAC n°1 des Patates à Durand, à titre de participation de la Commune au déficit de l'opération ;
- 11) Acquisitions foncières pour l'Habitat très social  
Programme triennal d'acquisitions foncières 1978-1980 ;

- 12) Création d'une voie nouvelle entre le CD.44 et la RN.2  
Expropriation des terrains d'assiette ;
- 13) Acquisition d'un terrain de 355 m2 cadastré section BD N°302  
( partie ), appartenant à Monsieur Georges RATO, nécessaire  
à la réalisation d'une VOIE NOUVELLE reliant le Chemin Lacroix  
au Chemin SEVAGAMY à Ste-Clotilde ;
- 14) Jonction Sud entre les chemins SEVAGAMY et la Croix à Sainte-  
Clotilde - Expropriation du dernier terrain d'assiette ;
- 15) Acquisition, au titre de la ZAD du Bois de Nèfles, d'un terrain  
de 1 540 m2 cadastré section BS N° 45, sis Chemin Bedot,  
appartenant à Madame GRONDIN Francis épouse GROSSET Michel ;
- 16) Acquisition d'un terrain de 599 m2, cadastré section BE n°10  
situé près du cimetière de Sainte-Clotilde, appartenant à  
Monsieur Marcel GIGANT ;
- 17) Acquisition d'un terrain de 393 m2 appartenant à Monsieur  
FLORI Michel, nécessaire à l'aménagement du Chemin APAVOU à  
Sainte-Clotilde ;
- 18) Acquisition d'un terrain de 243 m2 cadastré section CM N°193  
appartenant à Monsieur Claude PAYET, nécessaire au doublement  
du réservoir d'eau potable de la Croix du Brûlé ;
- 19) Acquisition d'un terrain de 597 m2 cadastré section BW n°146  
sis au Chemin Gaud à Bellepierre, appartenant à Monsieur BENARD  
Marius, en vue de la réalisation d'un PLATEAU de SPORT pour  
l'école du Brûlé ;
- 20) Demande d'autorisation préfectorale de faire travailler le  
dimanche, présentée par la Société SCORE : avis du Conseil  
Municipal ;
- 21) Extension du domaine d'application de la délibération du 26  
Septembre 1978, fixant le montant de l'indemnité due pour  
le service de garde des SAPEURS POMPIERS dans les salles de  
cinéma et de spectacles .

Le MAIRE,

A. D. L E G R O S

AFFAIRE N° 22 - QUESTIONS DIVERSES

- 22/1 - Voie nouvelle reliant la rue du Maréchal Leclerc au Boulevard Lancastel  
Consignation de l'indemnité d'expropriation due à M. Goulam Mamode  
Ismaël PANCHBAYA.
- 22/2 - Aménagement de la zone de loisirs du Piton de Tête (COLORADO)  
• réalisation d'une première tranche de travaux  
• approbation du programme établi et du dossier technique  
• autorisation de passer des marchés auprès des entreprises présentant  
les offres les plus avantageuses  
• autorisation de solliciter une subvention de 200 000 Francs du  
Ministère de l'Équipement (chapitre 65-40 - article 10)
- 22/3 - Aménagement de la Zone de loisirs du Piton de Tête (Colorado) -  
Emprunt de 800.000 Francs à contracter auprès de la C D C
- 22/4 - Réalisation du STADE DE L'EST à PRIMA - Autorisation de solliciter  
auprès de la C A E C L, un emprunt de 890 000 Francs destiné à  
couvrir les travaux de terrassements.
- 22/5 - Demande d'ouverture d'une décharge contrôlée d'ordures ménagères -  
Avis du Conseil Municipal
- 22/6 - Garantie à accorder à la S.H.L.M.R pour un emprunt complémentaire  
de 506.445,22 Francs, à contracter auprès de la Caisse de Prêts  
aux organismes d'H.L.M, pour parfaire le financement des 127 loge-  
ments collectifs H.L.M/o de Montgaillard.
- 22/7 - Choix du jury du concours pour la Maison de la Culture à Saint-Denis.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je déclare ouverte la PREMIERE SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS.